



Synthèse régionale des résultats

Capitale-Nationale

Les deux unités d'aménagement ont fait l'objet d'un nouveau calcul des possibilités forestières.

L'unité d'aménagement 031-71 a été renommée 037-71. L'unité d'aménagement 037-72 résulte de la fusion des 031-53 et 033-51. La fusion entrera en vigueur le 1^{er} avril 2023 en vertu de l'arrêté ministériel du 17 mars 2020.

Faits saillants

Une hausse de 110 800 m³/an est observée par rapport aux possibilités forestières 2018-2023

La hausse des possibilités forestières s'explique par :

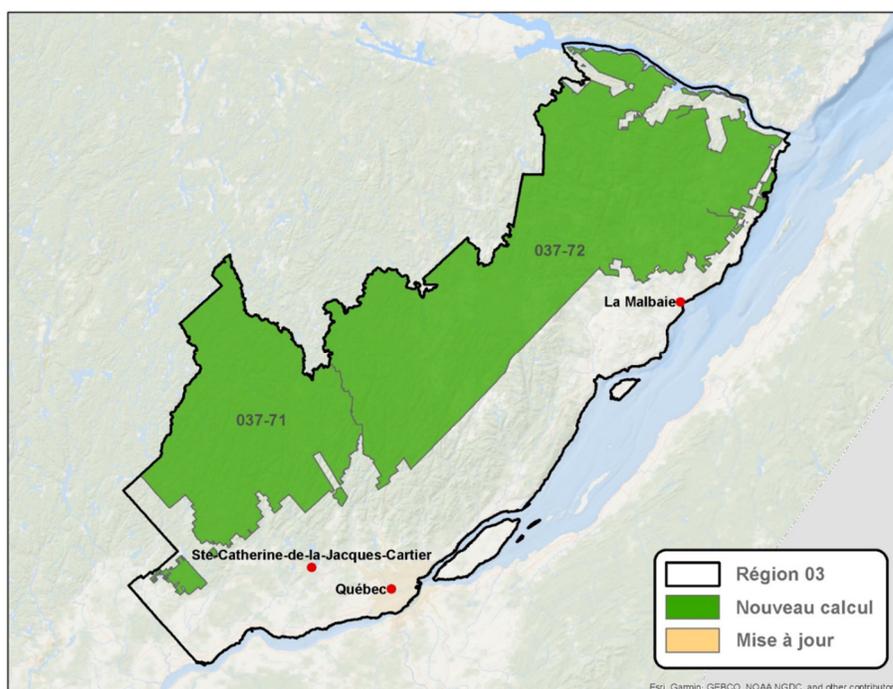
- ▶ une augmentation des superficies matures depuis le dernier calcul
- ▶ une augmentation des travaux sylvicoles prévus
- ▶ la fusion des unités d'aménagement 031-53 et 033-51
- ▶ un meilleur rendement des courbes d'évolution et un volume sur pied supérieur

Ces éléments ont compensé les baisses occasionnées par l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Des baisses de possibilités de 17 000 m³/an ont été considérées relativement à la tordeuse des bourgeons de l'épinette.

Le plan de rétablissement de l'habitat du caribou forestier actuellement en vigueur est intégré dans les possibilités forestières présentées.

La stratégie régionale de production de bois est considérée au calcul des possibilités forestières.

La superficie destinée à l'aménagement a diminué de 5 % depuis la période 2018-2023 principalement en raison du retrait des lisières boisées riveraines et d'une gestion différente des peuplements peu productifs.



Description du territoire		
Superficie totale des unités d'aménagement	985 480 hectares	
Superficie destinée à l'aménagement forestier	546 830 hectares	55 %

Du nord au sud, trois domaines bioclimatiques principaux sont présents dans la région : la sapinière à bouleau blanc, la sapinière à bouleau jaune et l'érablière à bouleau jaune. Cette répartition détermine un gradient de composition, de structure forestière et de stratégie d'aménagement qui diffère selon la latitude.

Possibilités forestières pour la période 2023-2028

Périodes	Possibilités forestières 2023-2028 en volume marchand brut (m³/an)									
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
2023 - 2028	412 400	3 200	100	2 500	65 900	105 300	47 300	26 100	1 800	664 600
2018 - 2023	329 200	1 400	0	1 600	52 500	101 600	41 000	22 700	3 800	553 800
Écart	25%	129%	0%	56%	26%	4%	15%	15%	-53%	20%

Superficie des travaux commerciaux et écart avec 2018-2023 (ha/an)

Périodes	Coupes totales	Éclaircie commerciale SEPM	Coupes partielles
2023 - 2028	4 010	180	620
2018 - 2023	3 320	0	1 660
Écart	21%	0%	-63%

Superficie des traitements non commerciaux et écart avec 2018-2023 (ha/an)

Périodes	Plantation	Regarni	Éducation et entretien
2023 - 2028	850	20	2 320
2018 - 2023	340	140	1 640
Écart	150%	-86%	41%

Particularités liées aux activités d'aménagement forestier

Les travaux sylvicoles prévus à la stratégie d'aménagement requièrent un investissement annuel de **5 753 400 \$**. Les investissements sylvicoles ont augmenté de près de 43 %.

La stratégie d'aménagement prévoit davantage de travaux de reboisement et d'éducation qu'en 2018-2023 et moins de coupes partielles.

Recommandation du Forestier en chef

Recommandation	Impact
Ne pas attribuer le volume identifié tant que les modalités liées à la certification forestière sont en vigueur	- 4 100 m³/an

Bureau du forestier
en chef

Québec 

Autres particularités liées à l'aménagement durable des forêts

Les modalités prévues au calcul des possibilités forestières permettent de prendre en compte les objectifs locaux et régionaux, tout en respectant les lois et les règlements en vigueur. L'intégration de ces éléments procure d'autres bénéfices économiques, sociaux et environnementaux.

Autres particularités liées à l'aménagement forestier durable

Prise en compte des aires protégées décrétées

Intégration de cibles liées aux vieilles forêts et aux forêts en régénération

Protection des lisières boisées riveraines

Répartition spatiale des interventions selon l'approche par compartiments dans la sapinière

Maintien de la représentativité des types de couvert susceptibles à un déclin (résineux et feuillus durs)

Une unité d'aménagement est certifiée selon la norme du *Forest Stewardship Council*

Documentation complémentaire

Les décisions pour chacune des unités d'aménagement et des informations complémentaires sont disponibles sur le site Internet du Forestier en chef.

Le 1^{er} novembre 2021